



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.37/2

3 mars 2017

Original: ANGLAIS

Neuvième réunion des Parties contractantes (COP) au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. La Conférence des plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le protocole SPAW à la Convention de Carthagène, qui est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 23 du protocole SPAW prévoit la convocation et le fonctionnement des réunions des Parties et demande que ces réunions ordinaires se tiennent conjointement avec les réunions ordinaires des Parties à la Convention de Carthagène. À la lumière de ce qui précède, cette réunion est convoquée par le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (UNEP-CEP) à Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017, précédant la dix-septième réunion intergouvernementale (IG) sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Cayenne, Guyane Française, 15 au 17 mars 2017).
2. Les principaux objectifs de cette huitième réunion des Parties contractantes (COP8) au protocole SPAW sont les suivants:
 - **Passer en revue** et **adopter** les recommandations de la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC7) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Miami, Floride, du 2 au 4 novembre 2016;
 - **Passer en revue** et **approuver** le plan de travail 2017-2018 et le budget du sous-programme SPAW pour l'approbation ensuite par la dix-septième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes;
 - **Passer en revue** et **approuver** les rapports sur les aires protégées présentés par les Parties en vue de les inscrire au titre du protocole SPAW;
 - **Passer en revue** et **adopter** les recommandations de STAC7 de SPAW concernant la liste des espèces proposée pour inclusion au titre du protocole SPAW; et

Pour des raisons d'économies et pour préserver l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents de travail et d'information et de ne pas demander de copies supplémentaires.

- **Passer en revue et adopter** des formulaires pour la présentation des rapports d'exceptions prévus à l'article 11(2) du Protocole SPAW proposés par le Groupe de travail ad hoc.
- 3. Les seize Parties contractantes au protocole SPAW sont invitées à nommer leurs représentants respectifs à participer à la réunion. Les représentants des gouvernements qui sont parties non contractantes et des organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales, ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La liste provisoire des participants sera présentée dans UNEP (DEPI)/CAR IG.37/INF.2.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA REUNION

- 4. La réunion sera ouverte par le Secrétariat, le lundi 14 mars 2017, à 9h00, à Cayenne, Guyane Française.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA REUNION

- 2.1 Règlement intérieur
- 5. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) (UNEP, 2012) s'appliquera *mutatis mutandis*, pour la conduite de la réunion.
- 2.2 Élection des Officiers
- 6. La réunion sera invitée à élire, parmi les représentants des Parties contractantes au protocole SPAW, le président, un vice-président et un rapporteur pour la conduite de la réunion.
- 2.3 Organisation du travail
- 7. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et l'espagnol. L'interprétation simultanée dans ces langues sera fournie au cours de la réunion et les documents de travail seront disponibles dans toutes les langues de travail. La liste provisoire des documents de la réunion est présentée dans le document UNEP (DEPI) /CAR IG.37/INF.1.
- 8. Le Secrétariat propose de tenir la réunion en sessions plénières, avec l'aide de groupes de travail, au besoin, qui peuvent être établis par le président. L'interprétation simultanée ne sera pas disponible pour les groupes de travail. On rappellera aux participants que, étant donné la durée de la réunion, la séparation en groupes de travail peut ne pas être faisable. Les participants devraient donc venir préparés, après avoir passé en revue, le cas échéant, tous les documents de travail, afin de fournir des apports concrets au moment de la discussion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 9. La réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour provisoire, préparé par le secrétariat, sur la base des contributions des Parties contractantes reçues pendant la préparation de la réunion, des recommandations et des décisions pertinentes des précédentes réunions STAC et COP du protocole SPAW, ainsi que des questions d'actualité relatives à la biodiversité de la région des Caraïbes. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat est contenu dans le document UNEP (DEPI)/CAR IG.37/1.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS INHÉRENTES AU SOUS-PROGRAMME DU SPAW POUR L'EXERCICE 2015-2016, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LE CENTRE RÉGIONAL D'ACTIVITÉS DU SPAW (SPAW-RAC) EN GUADELOUPE

10. Le Secrétariat présentera l'état d'avancement des activités du sous-programme du SPAW pour l'exercice 2015-2016 (UNEP/DEPI)/CAR WG38/INF 3). Au cours de sa présentation, le Secrétariat se reportera brièvement aux documents suivants, concernant les activités principales du SPAW :
- Rapport du Centre régional d'activités (SPAW RAC) de Guadeloupe concernant les activités du RAC et le budget pour l'exercice 2015-2016 (UNEP (DEPI)/CAR WG 38/INF.4);
 - Mise à jour concernant le Réseau et forum pour la gestion des aires marines protégées (CaMPAM) et ses activités principales, y compris le Projet de Réseau des aires marines protégées résilientes des Caraïbes orientales (ECMMAN) (UNEP (DEPI)/CAR WG 38/INF.5);
 - Évaluation des activités de CaMPAM (2010-2015) et des recommandations d'amélioration (UNEP (DEPI)/CAR WG.38 / INF.6);
 - Documents concernant les mammifères marins à l'appui du Plan d'action pour les mammifères marins de SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.10, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.11, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.16 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.18);
 - Le réseau des récifs coralliens caribéen GCRMN-et ses lignes directrices (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17 et UNEP(DEPI)/CAR IG.37/ INF.4);
 - La plate-forme sur l'afflux de Sargasses et fiches (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.9, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.12, UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.14 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.15); et
 - Projet du FEM sur les grands écosystèmes marins (CLME+) et sa mise en œuvre conjointe avec les sous-programmes de l'AMEP et SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7).
11. Les participants seront invités à présenter leurs observations sur les activités mises en œuvre durant l'exercice 2015-2016, et de formuler les recommandations qu'ils jugeront nécessaires. Les Parties seront également invitées à compléter les informations fournies par le Secrétariat et d'informer l'Assemblée sur leurs activités à l'appui des objectifs de SPAW dans leur pays, y compris les activités du plan de travail SPAW dans lequel ils ont participé et leur impact.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME SPAW - EXERCICE BISANNUEL 2017/2018

12. Le Secrétariat présentera le « Projet de plan de travail et budget pour le Sous-programme SPAW exercice bisannuel 2017/2018 » (document UNEP DEPI/CAR WG.38/6.Rev1) préparé par le Secrétariat à partir des recommandations des réunions précédentes du STAC et de la COP, ainsi que des résultats des activités menées prévues par le plan de travail du SPAW pour l'exercice 2015/2016, ainsi que d'autres questions émergentes régionales et internationales.
13. La réunion sera invitée à approuver le projet de plan de travail de SPAW et le budget comme révisé par le STAC7 de SPAW et à fournir des commentaires et des recommandations spécifiques, si nécessaire. Ensuite, le plan de travail et le budget seront présentés à la dix-septième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Cayenne, Guyane Française, 15 au 17 mars 2017), en tant que partie du plan de travail et du budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice bisannuel 2017-2018, en vue de son adoption finale.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC7) AU PROTOCOLE SPAW (MIAMI, FLORIDE, 2 - 4 - NOVEMBRE 2016)

14. Le Secrétariat présentera les recommandations de la STAC7 de SPAW pour révision et adoption (Miami, Floride, 2 - 4 - novembre 2016) (UNEP (DEPI)/CAR WG.38/7). Le Secrétariat appellera l'attention de la réunion sur les documents pertinents à l'appui des recommandations de la STAC7:
- L'évaluation des aires protégées proposées à l'inscription au titre du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5 et UNEP(DEPI)/CAR IG.37/4 concernant **STAC7 Recommandation II**);
 - Les propositions avancées par les Parties concernant les espèces à inclure dans les annexes du Protocole SPAW (figurant dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4 et UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.7 concernant **STAC7 Recommandation III (1)**); et
 - «Projet de formulaire de présentation d'exemptions conformément à l'article 11 (2) du Protocole relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) » (Annexe A de UNEP DEPI/CAR WG38/3.Rev1 et comprend une proposition d'exemption en qualité de cas d'étude avancée par le gouvernement de Curaçao).

POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES

15. Les participants de la réunion seront invités à soulever toute autre question n'ayant pas été couverte par les points précédents de l'ordre du jour et qui soit pertinente à la portée de la réunion.

POINT 8 : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

16. Le rapporteur de la réunion présentera le projet de décisions de la réunion (UNEP (DEPI)/CAR IG.37/3). La réunion sera invitée à adopter des décisions, avec les amendements et les corrections à apporter, le cas échéant. Les décisions seront disponibles à la septième réunion intergouvernementale du plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Cayenne, Guyane Française, 15 au 17 mars 2017) pour adoption.

POINT 9: CLÔTURE DE LA RÉUNION

17. La réunion devrait être close le lundi, 13 mars 2017 à 16h00 par le président de la réunion et le Secrétariat.